

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6661>



Compte-rendu du CAS départemental

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : vendredi 16 février 2024

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Compte-rendu du CSA D du 8 février et du 15 février 2024

Le 8 février dernier, s'est tenu le Comité social d'Administration à la DSDEN de l'Yonne, durant lequel le Directeur Académique a présenté les fermetures de classe du 1er degré et les DHG des collèges icaunais. En amont de cette séance, nous avons participé au groupe de travail pour présenter les incohérences de fermetures de classe en écoles, ou les baisses de dotation horaire dans les collèges. Ce groupe de travail, s'est tenu avec le Rectorat en distanciel (service de la DOSSEP) ce que nous avons dénoncé, tant pour les conditions techniques que pour la qualité de l'échange. Une fois par an, le Rectorat pourrait descendre de Dijon à Auxerre quand il s'agit des moyens donnés pour enseigner à nos élèves.

La veille, lors du rassemblement devant l'Inspection académique, **nous avons soutenu les écoles et les collèges en lutte**. Dès le lendemain, en séance, nous avons pu insister sur la nécessité de maintenir les rendez-vous et les audiences lors de fermeture de classes, en demandant que les délégations puissent être constituées en associant les familles, les élus et les enseignants (*déclaration FSU89 en pièce jointe*).

Si le directeur académique est revenu sur la fermeture de 12 classes dans les écoles du 89, il reste encore 39 fermetures pour quelques ouvertures seulement, ce que le FSU-SNUIPP a dénoncé en défendant les écoles et en montrant que l'argument de la déprise démographique ne peut être repris à l'environnement, **puisque derrière les chiffres se cachent des élèves et des enseignants** dont les conditions de travail et d'apprentissage se trouvent dégradées. C'est pourquoi **le projet de carte scolaire du 1er degré a été rejeté à l'unanimité par les organisations syndicales**. De fait, un CSA D de repli a été convoqué le 16 février et une seule autre fermeture a été annulée, si bien que les organisations syndicales ont à nouveau voté contre (VDU).

C'est le même argument « chiffré » qui a été repris pour les collèges icaunais, mais nous avons apporté des arguments et des exemples concrets pour montrer que, cette année encore, les DHG ne suffisent pas pour mener les heures d'enseignement obligatoire, mais aussi les doublages et les projets, et en soulignant surtout que **cette pénurie d'heures était accentuée par la mesure « choc des savoirs »**.

Pour le 2nd degré, alors même que se réunissait le même jour à Paris le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) qui a invalidé les nouveaux horaires du collège instituant les groupes de niveau (67 voix Contre, 1 abstention, 0 POUR), nous avons dénoncé pour notre part **la perte d'une heure et demi de cours pour tous les élèves de 6ème SEGPA !** Quel mauvais signal donné aux élèves qui en ont le plus besoin quand on affiche un soi-disant projet d'aide pour les plus faibles ! Nous avons pu insister sur la **gageure pédagogique et technique que constitue la mise en place des groupes de niveau du « choc des savoirs »**. Outre le **tri scolaire et social** imposé par cette mesure, nous avons insisté sur la disparition des dispositifs et des projets que les établissements mettaient habituellement en place au profit des seuls groupes de niveau en raison des contraintes horaires qu'imposent cette mesure. Et nous avons évidemment insisté sur **les emplois du temps impossibles à faire** avec tous les alignements, sur les **heures supplémentaires imposées** avec une charge de travail impossible à assumer (avec la nécessité, par exemple pour les enseignants de Français, de cumuler jusqu'à 4 Heures supplémentaires ou la contrainte pour ne pas s'imposer une charge de travail impossible à tenir, de devoir partager une classe entre deux enseignants). Nous sommes revenus sur la difficulté que cela va engendrer pour trouver des professeurs principaux (difficulté reconnue par le DASEN) et sur le casse-tête que cela va représenter pour des collégiens de 11 ans d'entrer au collège en appartenant à une classe deux tiers du temps scolaire puis à un groupe pour les heures de Français et à un autre pour les heures de Mathématiques. Mais le Ministère n'en est pas à une incohérence près : afficher un discours sur un apprentissage de l'empathie et mettre les élèves dans une situation d'impossible cohésion ou de construction de repères !

Si le DASEN est revenu sur l'information du rectorat selon laquelle le nombre de groupes financés en 6ème et 5ème

n'aurait été donné qu'à titre indicatif aux chefs d'établissement, **nous avons montré, par des exemples concrets, ce qu'entraînait dans bien des établissements le financement horaire de ces groupes** : ici, ce sera la fin du latin, là l'arrêt d'une classe sportive ou encore la fin des dédoublements. Une fois encore, **cela mettra les enseignants en situation de concurrence** pour défendre leur discipline avec des enseignants de matières scientifiques ou de langue devant céder leurs demi-groupes pour créer les groupes de niveau de Français et de mathématiques. Avec, en plus, parfois la **double peine, se retrouver en sous-service et devoir compléter son service dans un autre établissement alors même que des heures supplémentaires sont imposées à d'autres collègues. La situation, déjà connue, est encore accentuée pour la rentrée prochaine.** Et face à nos questions sur la nécessité de devoir recruter de nouveaux enseignants de Français et de Mathématiques pour ces heures alignées, il nous a été répondu qu'il y avait bien une crise du recrutement et qu'il faudrait vraisemblablement faire appel à France Travail.... **Voilà le « choc des savoirs » ! C'est à la fois une mise à mal d'un enseignement collectif où l'on apprend entre pairs et la mise à mal du système éducatif et de ses personnels,** avec l'annonce encore à confirmer de la généralisation des groupes de niveaux en 4ème et 3ème. Espérons que le rétropédalage amorcé sur cette mesure se concrétise avec la nouvelle ministre. En attendant nous avons fait des remontées de terrain en séance et soutenu les demandes d'audience des collègues, tout en renvoyant toutes les demandes par écrit dans la perspective du prochain CSA D de mars sur les postes de 2nd degré.

Enfin, nous avons rappelé l'incohérence de calendrier : les visio-conférences avec les chef.fes d'établissement ayant après le groupe de travail, voire après les votes de DHG. Cela nous a permis de montrer le refus collectif de cette mesure, avec un **nombre considérable d'établissements ayant voté contre leur DHG à deux reprises** avec la rédaction de motion dont le Dasein et le rectorat se doivent de tenir compte !